

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 décembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2018 et m'a prié de lui rendre compte tous les 60 jours de l'exécution du mandat de l'Opération. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et présente la situation politique et opérationnelle au Darfour ainsi que les principaux obstacles à l'exécution effective du mandat, notamment les violations de l'accord sur le statut des forces, au cours de la période allant du 15 octobre au 15 décembre 2017. Il décrit également les mesures prises par la MINUAD pour atteindre ses objectifs et fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD (S/2017/437).

II. Analyse du conflit

2. Si, au cours de la période considérée, il n'y a pas eu d'affrontements armés à déplorer entre les forces gouvernementales soudanaises et les groupes armés du Darfour, le démarrage de la collecte forcée d'armes à travers le Darfour et son lancement dans les camps de personnes déplacées a créé une nouvelle dynamique. En outre, le début de la saison des migrations continue de susciter des violences entre communautés, bien que moindres que celles constatées au cours des années précédentes. Aucun progrès concret n'a été enregistré dans le processus politique au Darfour ou dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Le niveau des déplacements demeure identique à celui de la période précédente et le nombre de rapatriés est insignifiant, tandis que le nombre de réfugiés affluant en provenance du Soudan du Sud s'est hissé à 192 826, dont plus de 89 000 sont arrivés en 2017 dans les régions orientale, septentrionale et méridionale du Darfour.

Combats entre les forces gouvernementales soudanaises et certains groupes armés

3. Les groupes armés de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et du Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim (MJE-faction Gibril Ibrahim) sont restés largement inactifs au Darfour, alors que la zone d'opérations de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) se

17-22899 (F) 020118 030118





cantonne toujours à des poches du Djebel Marra sur fond de fragmentation et de participation à des actes de banditisme. La MINUAD a signalé des affrontements qui se sont produits, le 22 novembre, entre une cellule dormante présumée du MJE et les Forces d'appui rapide de l'armée soudanaise dans la région de Birkat Seira, à 25 kilomètres à l'est de Saraf Omra, dans le contexte de la campagne de collecte d'armes qui a abouti à la capture de 16 rebelles. En outre, un affrontement a eu lieu le 21 octobre à Feina, au nord-est de Kass, lorsque l'ALS-AW aurait apparemment investi une zone contrôlée par un groupe dissident.

4. Alors que les désaccords sur la conclusion d'un cessez-le-feu permanent persistent, le MJE-faction Gibril Ibrahim, l'ALS-MM et le Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition (MLS-CT) ont prolongé leur cessation unilatérale des hostilités jusqu'au 31 janvier 2018.

La campagne de collecte d'armes et ses incidences sur la sécurité

5. Le lancement, dès la mi-octobre, de la collecte forcée d'armes (deuxième phase de la campagne) a renforcé de fait le contrôle des Forces d'appui rapide sur la sécurité au Darfour, tout en élargissant la portée de la campagne jusqu'aux camps de personnes déplacées. Dans ce contexte, les forces gouvernementales ont vaincu les milices Savanna, composées essentiellement de Rizeigat méridionaux, après des affrontements survenus à Koutoum, dans le Darfour septentrional, le 23 octobre, puis à Shearia, dans le Darfour oriental, le 30 octobre, et enfin dans la région de Korma, dans le Darfour septentrional, le 10 novembre, au cours desquels elles ont capturé leur dirigeant, Abdallah Rizkallah, et neuf milices. Le 26 novembre, les unités des garde-frontières placées sous le commandement de Moussa Hilal auraient tendu aux Forces d'appui rapide une embuscade qui a provoqué la mort de 14 membres des Forces et de neuf garde-frontières. Les Forces ont fini par arrêter Moussa Hilal dans son bastion de Misteriya, dans le Darfour septentrional, et l'ont transféré à Khartoum.

6. Dans le même contexte, le Gouvernement réaffirme sa présence dans les camps de personnes déplacées, y compris dans les zones jusqu'ici considérées comme échappant à son contrôle. Le 2 novembre, dans une démonstration de force manifeste, les forces de sécurité gouvernementales ont investi des zones du camp de Kalma, au Darfour méridional, à bord de dizaines de porte-canons et de véhicules blindés de transport de troupes. Par la suite, le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour a tenu, les 9 et 14 novembre, deux réunions avec le deuxième Vice-Président soudanais et avec le Gouverneur du Darfour méridional, qui ont abouti à la création d'un comité trilatéral composé de personnes déplacées, de représentants des autorités de l'État et de personnel de la MINUAD, et chargé de superviser, dès le 10 décembre, la collecte d'armes dans le camp de Kalma. Aucun incident n'a été signalé à ce jour.

7. Dans plusieurs camps de déplacés du Darfour central, à savoir les camps du Nord et de Straina dans la région de Nertiti, et de Hassahissa, Hamidiya Khamsa et Dagayeg dans la zone de Zalingei, ainsi que dans les environs des villages d'Orokom, de Fatnakaral et de Tamar Boljimail, les communautés se sont dites préoccupées par la participation des Forces d'appui rapide à la campagne de désarmement et ont demandé que la MINUAD soit présente pendant le déroulement de l'exercice.

Conflits intercommunautaires

8. Le début de la migration saisonnière, en octobre, a été marqué par une hausse du nombre de morts et une augmentation de la criminalité, en particulier dans les zones septentrionale et occidentale du Darfour. Au cours de la période considérée, trois affrontements intercommunautaires ont fait 45 morts, contre 19 signalés lors de huit affrontements survenus au cours de la période précédente. Il s'agissait, dans tous les cas, de litiges portant sur le bétail, d'actes criminels ou de représailles. Certaines

communautés agricoles ont demandé la protection des Forces d'appui rapide pour éviter d'éventuels affrontements avec les gardiens de troupeaux migrants. En octobre, après des affrontements survenus entre Maaliya et Rizeigat au Darfour oriental, les Forces armées soudanaises ont été retirées de la zone tampon séparant les deux groupes et remplacées par les Forces d'appui rapide.

9. Des tensions intercommunautaires ont été signalées dans les régions occidentale, septentrionale et méridionale du Darfour. Au Darfour occidental, des affrontements pour la possession de chameaux ont opposé, le 17 octobre dans le village de Hatam (à 25 km au sud-est de Koulbous), des sous-clans des Rizeigat (Awlad Id, Aoulad Zeïd et Ereigat) aux Zaghawa, provoquant la mort de 16 Zaghawa et de 11 Rizeigat. La Force conjointe soudano-tchadienne de surveillance des frontières a été déployée pour contenir les violences. Au Darfour septentrional, après le meurtre de deux Mahariya survenu le 18 octobre, les proches des défunts ont suivi la trace des coupables jusqu'au village d'Oum Laota (à 9 km au nord-ouest de Kabkabiya), donnant lieu à des affrontements au cours desquels deux Mahariya et deux Tama ont été tués. La situation a pu être contenue par les autorités, en collaboration avec les Forces d'appui rapide. Au Darfour méridional, des affrontements ont opposé, le 24 octobre, des Salamat et des Fallata pour des vols de bétail survenus dans la zone de Dejaj (à 55 km à l'ouest de Greida) ; quatre Fallata, dont deux femmes, y ont trouvé la mort, tout comme cinq hommes parmi les Salamat.

10. La migration annuelle des éleveurs nomades, qui coïncide généralement avec la saison des récoltes, a été marquée par une augmentation de la criminalité dans les régions d'El-Fasher, de Kabkabiya, de Koutoum et de Taouïla (Darfour septentrional) ainsi qu'à Geneina et à Masteri (Darfour occidental), accentuant les tensions entre agriculteurs et éleveurs. Le 25 octobre, le comité de protection des cultures à Khazan Jadida (Darfour oriental) a signalé la montée, dans les régions occidentales, de tensions entre agriculteurs et éleveurs imputables aux fortes migrations, du nord au sud, de Bagarra et d'Abdala. Au Darfour méridional, des nomades armés ont attaqué, le 27 octobre, des Fallata et des Four rapatriés dans le village de Fuguai, à 54 kilomètres au nord-ouest de la base d'opérations de Menawachei, à Jebel Marra-Est, faisant cinq morts et plusieurs blessés. Des destructions d'exploitations agricoles par des nomades armés ont également été signalées à Changil Tobaya (Darfour septentrional) le 29 octobre.

11. Dans l'intervalle, des bonnes nouvelles sont à rapporter au sujet de deux conflits qui s'enlisaient au Darfour méridional et au Darfour oriental. Le 29 octobre, les Salamat et les Habbaniya ont organisé à Bourra (Darfour méridional) un forum sur la coexistence pacifique, qui a débouché sur la signature d'un accord de réconciliation faisant suite à l'accord de cessation des hostilités du 12 mai 2017. Le 2 novembre, les autorités de la province ont pris des mesures propres à susciter la confiance en facilitant des visites d'échange d'Habbaniya à Nayef et de Salamat à Bouras. Le 30 octobre, le Gouvernement a remis en liberté 13 dirigeants communautaires (9 Rizeigat et 4 Maaliya) qui avaient été arrêtés en juillet, à la suite d'affrontements intercommunautaires et d'autres activités criminelles.

Violences commises contre les civils et violations des droits de l'homme

12. Malgré une diminution du nombre d'affrontements armés et de violations des droits de l'homme, la situation générale en la matière demeure préoccupante. On a recensé 58 cas de violations des droits de l'homme, qui ont fait 123 victimes, dont 18 mineurs, contre 72 cas ayant fait 253 victimes, dont 16 mineurs, au cours de la période précédente. Dans 3 cas, il s'agissait d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, qui ont fait 24 victimes. Onze de ces cas étaient des violations du droit à la vie (17 victimes), 31 des coups et blessures en violation du droit à l'intégrité physique

(64 victimes) et 2 des enlèvements (5 victimes). Au total, la MINUAD a confirmé 40 cas de violations des droits de l'homme et de sévices (77 victimes), mais les 18 restants (50 victimes) n'ont toujours pas pu l'être pour différentes raisons, notamment des restrictions d'accès imposées dans certains lieux. Sur les 58 cas signalés, huit (34 victimes) auraient été commis par les forces gouvernementales soudanaises et les services de renseignement militaire, par les Services nationaux de renseignement et de sécurité et par les Forces d'appui rapide, deux (2 victimes) auraient été perpétrés par des civils (hommes) et les 46 restants (85 victimes) auraient été le fait d'hommes armés non identifiés. Des enquêtes ont été diligentées dans 26 des cas avérés et ont abouti à 11 arrestations.

13. Onze cas de violences sexuelles et sexistes, et notamment de violences sexuelles liées aux conflits, ont également été recensés (viols faisant 13 victimes, dont 9 mineures). La MINUAD a continué de mettre l'accent sur les effets néfastes de la violence sexuelle sur la vie des femmes, en particulier des jeunes filles, et sur la nécessité pour le Gouvernement de s'investir afin de combattre la violence à l'égard des femmes. Elle a particulièrement insisté sur la nécessité d'avoir un accès illimité aux lieux des faits présumés pour y interroger les victimes et documenter les cas et pour apporter soins médicaux et soutien psychosocial à ces dernières afin de leur éviter – surtout dans le cas des mineures – des conséquences délétères à long terme sur la santé.

14. Des personnes déplacées au Darfour ont également subi des actes mettant en danger leur sécurité : elles ont été la cible de 123 épisodes criminels faisant huit morts. D'autres civils ont été victimes de 208 crimes qui ont fait 42 morts, soit 32 cas de meurtre, 22 de vol à main armée, 2 de tentative de vol, 60 d'agression ou de harcèlement, 3 de cambriolage ou vol avec effraction, 1 de pillage, 7 d'enlèvement, 52 de fusillade, 3 de menaces de violence, 12 de vol de bétail, 1 d'incendie volontaire, et 13 cas non définis. Au cours de la période précédente, les déplacés avaient été la cible de 45 actes criminels, qui avaient fait 6 morts, et les autres civils de 73 actes criminels, qui avaient entraîné la mort de 10 personnes.

III. Situation politique

15. Le processus de paix au Darfour demeure dans l'impasse, tandis que des voix sont de plus en plus nombreuses à réclamer une réforme au niveau national. Le 16 octobre, le chef de l'Armée de libération du Soudan-faction Zourg (ALS-faction Zourg), Noureddine Zourg, qui avait signé un accord de paix avec le Gouvernement en 2016 et participé au dialogue national, a suspendu sa participation au processus de paix aux motifs que le Gouvernement serait revenu sur les engagements qu'il avait pris dans le cadre de l'accord, notamment la nomination de Zourg à un poste militaire de haut rang. De même, le Mouvement pour la justice et l'égalité-Dabajo (MJE-Dabajo), signataire du Document de Doha pour la paix au Darfour, s'est dit à plusieurs reprises préoccupé par la lenteur de l'intégration de ses troupes dans les forces régulières ainsi que par le niveau de sa représentation au Gouvernement d'unité nationale.

16. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a pris des mesures pour revitaliser les commissions et le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour du Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour (qui avait pris en charge l'application du Document de Doha lorsque l'Autorité régionale pour le Darfour avait cessé ses activités). Le 25 octobre, le deuxième Vice-Président soudanais, Hassabo Mohamed Abdul-Rahman, et le chef du Bureau de suivi, Magdi Khalafalla, se sont entretenus au sujet de la mise en œuvre du Document de Doha, du statut des commissions et du Fonds, et du retour au Darfour septentrional, central ou occidental

de réfugiés en provenance du Tchad. Le 11 novembre, des représentants de la Commission du retour volontaire et de la réinstallation ainsi que d'autres responsables du Gouvernement et des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se sont rendus à Abéché (Tchad) pour entamer la mise en œuvre de l'accord tripartite signé, en mai 2017 à Khartoum, entre ce pays, le Soudan et le HCR, sur la protection et l'assistance juridique destinées aux réfugiés souhaitant retourner volontairement au Soudan. Dans le même contexte, la Commission a examiné des options de zones de retour dans les localités d'Ouadi Saleh, d'Azoum, d'Oum Doukhoun et de Bindisi (Darfour central) ainsi que de Tine (Darfour septentrional).

17. Au niveau régional, l'amélioration des relations du Soudan avec ses voisins a entraîné une diminution de l'appui aux mouvements armés du Darfour. La visite de deux jours à Khartoum, les 1er et 2 novembre, du Président sud-soudanais, Salva Kiir, a mis en lumière la coopération bilatérale en matière de sécurité ainsi que dans les sphères politique, commerciale et économique. Les 13 et 14 novembre, le Président soudanais, Omar Hassan al-Bashir, s'est rendu en Ouganda pour s'y entretenir de questions liées au commerce bilatéral, à l'immigration et à la sécurité avec le Président ougandais, Yoweri Museveni, qui a encouragé les groupes rebelles du Darfour à se joindre au processus de paix. Lors d'une visite au Tchad, les 1er et 2 décembre, le Président soudanais et le Président tchadien, Idriss Déby Itno, ont abordé la question des relations bilatérales, prenant note des incidences favorables de la campagne de collecte d'armes sur la sécurité régionale.

IV. Situation humanitaire

18. Aucun nouveau déplacement n'a été relevé au cours de la période considérée. De nouveaux cas – quoique sensiblement moins nombreux et moins létaux qu'auparavant – de diarrhée aqueuse aiguë ont été enregistrés. Entre août 2016 et le 25 novembre 2017, 5 537 cas ont été enregistrés, provoquant la mort de 242 personnes, mais, pour la période considérée, il n'y a eu que 30 cas, se soldant par un mort.

19. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire révèle que certaines régions du Darfour septentrional connaissent des périodes de sécheresse qui pourraient, à terme, compromettre l'ensemble de la production agricole et raréfier les ressources en eau et les pâturages. En outre, selon le Système d'alerte rapide aux risques de famine, les prix des céréales sont plus élevés que l'année dernière et que la moyenne sur quatre ans de plusieurs marchés au Darfour. Si l'accès à l'alimentation des personnes déplacées et des ménages pauvres au Jebel Marra s'est amélioré, les maigres possibilités de travail agricole et la rareté des actifs disponibles continueront de limiter la capacité productive des ménages. Les ménages les plus touchés continueront de faire face à une insécurité alimentaire aiguë (phase 3 du Cadre intégré) entre octobre 2017 et janvier 2018.

20. L'évolution au Soudan du Sud continue de se répercuter sur la situation humanitaire au Darfour. Au 15 décembre, près de 192 826 Sud-Soudanais étaient accueillis dans les États du Darfour. Quelque 17 % des réfugiés vivent dans deux camps du Darfour oriental gérés par le HCR et des partenaires gouvernementaux, tandis que la majorité utilisent des ressources en partage avec les communautés d'accueil et les personnes déplacées dans une trentaine de sites. Si les communautés hôtes ont largement accueilli les réfugiés et coexistent pacifiquement avec eux, les services de base et les ressources naturelles sont sollicités à l'excès dans la plupart

des régions ; il faudra donc régler ce problème si l'on veut éviter d'éventuels conflits pour l'accès aux ressources.

V. Situation opérationnelle

21. Si l'accès humanitaire a continué de s'améliorer dans l'ensemble du Darfour, le nombre d'épisodes criminels et de restrictions imposées dans le domaine de l'aviation a en revanche augmenté. Les retards accusés dans la délivrance des visas, en particulier pour les membres du personnel œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, ont continué d'entraver les activités de la MINUAD et le problème de l'accumulation des conteneurs aux points d'entrée n'a pas encore été entièrement réglé.

Attaques et menaces d'attaque

22. En tout, 35 agressions ont visé le personnel des Nations Unies ou des agents humanitaires, contre 23 au cours de la période précédente. Sur ce nombre, 27 étaient des cas de tentative d'intrusion dans les locaux de la MINUAD (26 au « camp géant » de Nyala, dans le Darfour méridional, et un au « camp géant » de Daeïn, au Darfour oriental), qui se sont soldés par le vol d'objets de valeur et d'espèces appartenant à un policier de la MINUAD et par une tentative de vol au conteneur du camp géant de Nyala. Le 14 novembre à Koutoum, dans le Darfour septentrional, un ressortissant suisse employé à l'hôpital de nutrition infantile d'El-Fasher, qui avait été enlevé le 7 octobre, a été libéré, sain et sauf, après 38 jours de captivité.

Restrictions de circulation

23. L'accès humanitaire a continué de s'améliorer au Darfour, même si l'application des directives et procédures décrétées par le Gouvernement pour l'action humanitaire est demeurée incohérente. Des retards ont été enregistrés dans le traitement des notifications de voyage entre États, aussi les partenaires humanitaires continuent-ils de travailler avec le Gouvernement, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États, pour améliorer encore les choses. La communauté humanitaire présente au Darfour méridional a continué de réclamer l'accès à des sites supplémentaires du Jebel Marra-Est, y compris à des zones échappant au contrôle du Gouvernement. Les perspectives d'accès au Jebel Marra-Est sont, au demeurant, subordonnées à une évaluation des risques en matière de sécurité.

24. Les autorités soudanaises ont continué de limiter les vols directs de la MINUAD entre les bases d'opérations dans les différents États, n'autorisant qu'un guichet horaire limité pour les opérations aériennes. L'utilisation de l'aéroport d'El-Obeid, qui est la meilleure solution d'urgence pour les vols réguliers à destination de Khartoum, a continué elle aussi d'être restreinte. En outre, l'Opération s'est vu refuser à deux reprises l'accès à Misteriya après des affrontements survenus entre les Forces d'appui rapide et les garde-frontières de Moussa Hilal, avant d'être autorisée à se rendre dans la région, le 6 décembre.

Visas et dédouanement

25. Le Gouvernement a délivré 413 visas au personnel de la MINUAD, dont 33 à des membres du personnel militaire, 173 à des membres du personnel de police, 118 à des visiteurs officiels, 67 à des sous-traitants, 1 à un consultant, 9 à des membres du personnel recruté sur le plan international et 12 à des personnes à la charge de ces derniers. Au total, 293 demandes de visa sont restées en souffrance pendant une période dépassant le délai habituel de 15 jours, dont certaines depuis juin 2016. Ces demandes concernaient 42 membres du personnel de police, 118 sous-

traitants, 63 visiteurs officiels, 26 membres du personnel militaire, 31 membres du personnel civil, 2 consultants et 11 Volontaires des Nations Unies. Le taux de vacance de postes à la Section des droits de l'homme reste inchangé à 44 %, tandis que 3 % des 18 % du taux de vacance global pour le personnel civil international de l'Opération s'expliquent par des visas en attente.

26. À Port Soudan, les autorités ont dédouané progressivement des conteneurs de rations alimentaires. Actuellement, 50 cargaisons sont toujours en attente, dont deux en suspens depuis 2015, contenant notamment un véhicule blindé de transport de troupes et 10 camions citernes à eau. Les retards ont occasionné des surestaries et des coûts supplémentaires aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, qui se sont vus contraints d'inspecter et de réparer leur matériel. Lorsque l'exercice budgétaire aura pris fin en décembre, le Gouvernement entrera en contact avec la MINUAD pour discuter des nouveaux processus et mécanismes ayant remplacé la Sea Port Corporation.

27. Le Gouvernement a continué d'empêcher la MINUAD de faire des tirages papier de son magazine trimestriel Voices of Darfur ainsi que de distribuer des bandes dessinées annuelles sur son mandat. Malgré des interventions, officielles ou non, de hauts responsables de la mission, le Gouvernement n'a pas encore invalidé les deux directives en cause, ce qui empêche la MINUAD d'informer correctement la communauté d'accueil sur ses activités.

VI. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'Opération

Protection des civils

28. Les équipes intégrées de protection de la MINUAD ont effectué 68 missions au Darfour septentrional et 10 au Darfour central. Au Darfour septentrional, elles se sont rendues à huit reprises au camp de déplacés de Korma et à cinq reprises dans les zones voisines du marché de Korma et des villages de Tagber, Kunkule, Dixma, Taouïla et Miro. Elles ont également effectué des patrouilles quotidiennes dans les zones agricoles d'Oum Barou (Abduleha, Mousbat, Shegue-Karo, Fourawiya et Jurâmes) et au camp de déplacés afin d'y suivre les effets de la campagne gouvernementale de collecte forcée d'armes et la réaction des garde-frontières à Koutoum et Kabkabiya. Elles ont en outre effectué quatre patrouilles aux villages abandonnés de Orchi, Dolbe et Kurbia.

29. Au Darfour central, les équipes intégrées de protection se sont rendues dans les camps de déplacés du Nord et de Straina dans la région de Nertiti, à Hassahissa, Hamidiya Khamsa et Dagayeg dans la région de Zalingei, et dans les régions environnantes comprenant les villages de Orokom, Fatnakaral et Tamar Boljimail, afin de suivre des questions liées à la migration saisonnière et la campagne de collecte d'armes. Dans le Darfour occidental, elles se sont rendues pour les mêmes raisons aux villages de Sharib, Tajouna, Gokar, Tatarona, Fufu, Hachaba, Affadir, Tanguas, Nouri, Umkadosa, Shatok, Oum Sebeikha, Jokhan, Tanjeki, Amar Jared, Amar Allah Birtaguna, Ojeje et Misselime.

30. La composante militaire de la MINUAD a effectué en tout 13 623 patrouilles, dont 6 856 patrouilles de protection de civils (4 827 patrouilles de courte distance, 344 patrouilles de longue distance et 1 685 patrouilles nocturnes), 233 escortes de convois humanitaires et 6 534 patrouilles de protection du personnel et du matériel de la mission (5 663 patrouilles de routine et 871 escortes de convois logistiques et administratifs). La composante police de la MINUAD a effectué en tout 4 177 patrouilles, dont 1 921 patrouilles destinées à établir la confiance dans des

camps de déplacés, 528 patrouilles pour répondre aux besoins de sécurité des personnes déplacées, en particulier des femmes et des enfants se livrant à des activités de subsistance en dehors des camps, 240 patrouilles dans des marchés, 801 dans des villages, 609 dans des villes, 15 dans des zones de retour et 63 patrouilles concernant des migrations. En outre, 195 patrouilles conjointes ont été effectuées avec 470 hommes et 153 femmes volontaires de la police de proximité dans le cadre d'initiatives de prévention de la criminalité.

31. Le personnel en tenue de la MINUAD a fourni 316 escortes aller-retour à des partenaires humanitaires aux fins de l'acheminement et du contrôle de l'aide humanitaire, des vérifications interorganisations, de la distribution et du contrôle des produits alimentaires et non alimentaires et des activités opérationnelles. En outre, la MINUAD a continué de fournir aux partenaires humanitaires chargés de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène des escortes quotidiennes pour le transport de l'eau par camion de Koube au site de rassemblement de personnes déplacées de Sortoni (Darfour septentrional), qui accueille plus de 21 500 personnes, ainsi que des escortes armées bihebdomadaires pour l'acheminement de fournitures humanitaires entre Sortoni et Kabkabiya (Darfour septentrional). Dans le cadre d'arrangements spéciaux avec le Programme alimentaire mondial (PAM), des escortes armées de la MINUAD ont aidé un convoi logistique de huit camions du PAM à acheminer 154 tonnes de vivres à Taouïla, au Darfour septentrional, et ont continué d'assurer la sécurité des entrepôts du PAM à El-Fasher et Sortoni.

32. En plus d'assurer la sécurité et d'aider à l'acheminement de l'aide humanitaire, la MINUAD a appuyé les retours volontaires. À Chataya (Darfour méridional), où les autorités de l'État et l'administration autochtone auraient négocié la restitution de 97 % des terres aux propriétaires légaux avec l'aide du bureau du Procureur, la MINUAD a appuyé par ses projets à effet rapide et de stabilisation des communautés la mise en place d'institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit et la prestation de certains services publics, notamment la construction ou la remise en état d'un commissariat de police, d'un tribunal local, d'un bureau du procureur, d'une école secondaire et de pompes à eau. Le 24 novembre, le Représentant spécial conjoint a remis ces établissements aux autorités du Darfour méridional et aux bénéficiaires.

33. La MINUAD a continué de travailler avec les institutions de justice transitionnelle et de défense des droits de l'homme créées en vertu du Document de Doha, en vue de renforcer leur capacité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme au Darfour. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Conseil consultatif soudanais des droits de l'homme, elle a organisé à El-Fasher, à partir du 25 octobre, pour 50 participants, un atelier de quatre jours consacré à l'application des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme sur la justice transitionnelle dans le cadre de l'Examen périodique universel. Le représentant du Ministère de la justice, qui a pris part à cet atelier, a fait savoir aux participants que le Soudan avait accepté 184 des 244 recommandations du Conseil et demandé instamment que l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel se poursuive. Un atelier de formation d'une journée a également été organisé à El-Fasher (Darfour septentrional) pour 35 participants (dont 23 femmes) de la Société fédérale des personnes handicapées, afin de promouvoir les droits de celles-ci, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

34. La MINUAD a facilité la participation du Directeur général du développement et de la réforme des établissements pénitentiaires soudanais et de deux hauts responsables pénitentiaires à une conférence de cinq jours de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires, tenue à Londres. Une

formation sur les lois et normes des droits de l'homme et les droits des personnes en détention a été organisée au Darfour occidental le 8 novembre afin d'appuyer le renforcement des capacités et le développement des compétences des agents pénitentiaires gouvernementaux nouvellement recrutés à la prison d'Ardamata.

35. Au cours de la période considérée, l'Opération a formé 180 agents pénitentiaires en service (des cinq États du Darfour) et 200 agents pénitentiaires nouvellement recrutés (du Darfour septentrional) au respect des normes internationales de détention et des normes pénitentiaires internationales. De même, les 8 et 9 novembre, à Nyala, au Darfour méridional, 20 procureurs et policiers soudanais ont suivi une formation sur les enquêtes et les poursuites dans le cadre de la législation pénale soudanaise, les normes internationales en matière de procès équitable, les enquêtes et les poursuites dans les cas de violence sexuelle et sexiste et les questions juridiques et procédures relatives aux affaires concernant les mineurs. L'Opération a également eu accès aux prisons et autres lieux de détention pour y effectuer des contrôles et conseiller les autorités pénitentiaires en matière de normes internationales des droits de l'homme et de traitement des prisonniers.

36. La MINUAD a entamé avec le Bureau du Procureur du Soudan nouvellement établi des discussions sur une lettre d'accord visant à faciliter l'appui au renforcement des capacités des services chargés des poursuites, notamment le Bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour. La mise en place du nouveau Bureau du procureur, après l'adoption de la loi sur le ministère public en juin 2017, est un grand pas en avant sur la voie de l'état de droit au Soudan, cette loi garantissant l'indépendance de l'accusation, qui relevait auparavant du Ministère de la justice. La MINUAD a continué de plaider pour le renforcement de l'état de droit et des capacités de la justice de sorte que celle-ci puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions.

37. La MINUAD a continué de suivre le procès de deux membres des milices Rizeigat accusés d'avoir tué huit déplacés au site de rassemblement de Sortoni en 2016. Au tribunal pénal de Geneina, quatre Arabes accusés d'avoir attaqué et violé en groupe deux enseignantes de l'école d'Addar ont été reconnus coupables et condamnés à 10 ans d'emprisonnement et 100 coups de fouet chacun. Le 6 décembre, la MINUAD a organisé en collaboration avec la Direction des prisons et des réformes la réunion trimestrielle du Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral à El-Fasher et remis à celle-ci une unité de santé dans la prison pour femmes de Challah.

38. Au cours de la période considérée, la MINUAD a effectué 71 visites sur le terrain pour vérifier et signaler des allégations de graves violations des droits de l'enfant, formé 537 agents de maintien de la paix aux droits de l'enfant et à la protection des enfants et distribué 575 cartes au format de poche dans le cadre de sa campagne interne visant à protéger les enfants et à soutenir l'action de la MINUAD et mettant l'accent sur la politique de tolérance zéro à l'égard des relations sexuelles avec des mineurs. Elle a en outre encouragé la prise en main par les acteurs locaux du programme de protection des enfants, par la sensibilisation, le renforcement des capacités et la formation de 962 membres de communautés d'accueil (538 hommes et 424 femmes), dont 733 déplacés, 141 policiers, 25 membres des forces armées nationales et des Forces d'appui rapide, 59 agents de l'administration pénitentiaire et quatre membres de l'Armée de libération du Soudan-Défense populaire (ALS-DP) dirigée par le « général » Sadiq.

39. Suite à une mission d'évaluation interinstitutions dans l'est du Jebel Marra (Darfour méridional) en septembre, une intervention humanitaire multisectorielle est en cours depuis la mi-octobre. Il s'agit notamment de vaccination de routine des enfants, de réparation des pompes manuelles et d'activités de remise en état à l'école de Kidhgeer. En tout, 5 609 enfants de moins de cinq ans ont subi un test de dépistage

de la malnutrition et la remise en état de 18 salles de classe à Kidhgeer et Belle El Serif bénéficiera à 1 300 enfants en âge scolaire.

40. Les activités de démobilisation et de réintégration des ex-combattants se sont poursuivies. Le 15 octobre, la MINUAD a commencé à préparer avec la Commission du cessez-le-feu, la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et l'équipe de pays des Nations Unies la démobilisation et l'aide à la réinsertion au Darfour septentrional de 500 ex-combattants du Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) et du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan (MJE-Soudan), signataires du Document de Doha.

41. Les équipes de lutte antimines de la MINUAD ont procédé à des évaluations générales des risques liés aux explosifs et à des opérations de neutralisation d'explosifs dans 60 villages de l'ensemble du Darfour, en particulier au Jebel Marra et alentour. Onze zones à risque ont ainsi été déminées et 3 969 munitions non explosées ont été détruites. Ces équipes ont également neutralisé 10 918 cartouches pour armes de petit calibre arrivées à expiration afin d'écarter le risque de détournement, et dispensé une formation de sensibilisation aux risques liés aux explosifs à 27 952 personnes, dont 9 774 hommes, 3 757 femmes, 7 732 garçons et 6 689 filles. Dans le cadre du transfert de connaissances et de compétences, l'Opération a continué de renforcer la capacité des autorités nationales d'assumer la lutte antimines.

42. En collaboration avec le bureau d'information et de communication du Ministère de la culture au Darfour occidental, l'Opération a organisé les 6 et 7 novembre à Geneina un programme de formation à l'intention de 25 journalistes afin de renforcer les capacités des médias locaux de contribuer à la paix dans la région.

Appui au processus de paix au Darfour et à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

43. En collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Représentant spécial conjoint a continué d'appuyer le processus de paix au Darfour en dialoguant avec les parties au conflit. Le Gouvernement et les mouvements non signataires ont réaffirmé leurs positions, qui diffèrent quant à la suite des événements. Alors que les mouvements insistent sur la signature d'un accord-cadre prévoyant la cessation des hostilités avant d'entamer des négociations sérieuses sur les questions de fond, le Gouvernement préfère l'inverse. Les mouvements ont également indiqué qu'ils étaient disposés à envisager le Document de Doha comme point de départ à condition que les accords qui en découleraient englobent tous les points qu'ils jugent indispensables à une paix durable au Darfour et aient leurs propres mécanismes de mise en œuvre. Entretemps, l'ALS-AW ne participe toujours pas à la médiation. Le 30 novembre, le MJE-faction Gibril Ibrahim, l'ALS-MM et pour la première fois le Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition (MLS-TC), tout en prorogeant de deux mois une cessation unilatérale des hostilités au Darfour, ont réaffirmé leur attachement à la feuille de route négociée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau.

44. Après l'achèvement du processus de dialogue et de consultation interne au niveau des localités, la MINUAD en a facilité la conférence d'examen à Khartoum le 30 octobre, rassemblant quelque 300 participants représentant les autorités publiques, la société civile et les milieux universitaires de l'ensemble du Darfour et de Khartoum. Les principales recommandations issues de ces consultations locales ont été classées en trois thèmes : sécurité, politique, économique et social. Les représentants du Gouvernement ont salué la pertinence de certaines des recommandations au regard du processus de paix et indiqué que des politiques et

mesures avaient déjà été formulées aux fins de leur mise en œuvre. Les participants ont défini des plans pour la tenue des consultations au niveau des États fédérés, des réfugiés et de la diaspora et invité la communauté des donateurs à fournir un appui financier.

Médiation des violences intercommunautaires

45. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD a continué de dialoguer avec les autorités locales, l'administration autochtone et les comités de sécurité pour appuyer les processus de médiation au Darfour septentrional et au Darfour occidental. Le 17 octobre, au Darfour septentrional, la MINUAD, le Programme des Nations Unies pour le développement et une organisation non gouvernementale locale ont organisé un forum pour encourager les hakamats (chanteuses de guerre traditionnelles) à participer aux activités de réconciliation menées dans l'État. Y ont participé 10 dirigeants de l'administration autochtone et 40 femmes de El-Serif, Saraf Omra, Kabkabiya, Koutoum et des campements nomades situés autour d'Al-Fasher. De même, le 31 octobre, la MINUAD a organisé un forum avec 20 membres du Comité des femmes pour la paix à Damrat Sheikh Abdulbagi (Koutoum), pour encourager la participation des femmes aux initiatives de réconciliation.

46. Afin que la saison des migrations se déroule de manière pacifique, la MINUAD a organisé du 6 au 8 novembre au Darfour occidental quatre forums de dialogue pour agriculteurs et éleveurs, aux villages de rapatriés de Tonvoka, Terbiba et Nouri et au village nomade de Birkilab. Y ont participé plus de 650 personnes : agriculteurs, éleveurs, dirigeants de l'administration autochtone et groupes de femmes et de jeunes. Les participants ont demandé instamment aux autorités de la région de faire respecter l'état de droit pour prévenir les tensions entre agriculteurs et éleveurs, conseillé aux éleveurs de ne pas lâcher leurs animaux dans les exploitations agricoles et prié les agriculteurs de cultiver à distance des points d'eau. Ils ont également recommandé de démarquer les voies migratoires et d'y prévoir un approvisionnement en eau et des services vétérinaires.

VII. État d'avancement de l'application des recommandations issues du rapport sur l'examen stratégique

Application de la première phase

47. La première phase de la restructuration de la MINUAD visée à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité a progressé : 11 bases d'opérations ont été fermées et remises au Gouvernement soudanais, le personnel en uniforme a été rapatrié et l'examen des besoins en personnel civil a pris fin. Le concept des opérations du Groupement tactique du Jebel Marra a été adopté par l'Opération le 7 décembre 2017. La création de la base opérationnelle temporaire de Golo est en attente de l'attribution de terres par le Gouvernement. La MINUAD doit encore achever les plans de stabilisation des États en collaboration avec les autorités locales et l'équipe de pays des Nations Unies. Une évaluation conjointe Union africaine-ONU de la première phase de la restructuration a eu lieu du 7 au 17 novembre conformément au paragraphe 6 de la résolution 2363 (2017) et un rapport conjoint contenant les observations et recommandations issues de l'évaluation sera présenté séparément au Conseil le 2 janvier 2018.

Stratégie conjointe de collecte de fonds aux fins de la pérennisation de la paix au Darfour

48. Le Cadre stratégique intégré pour le Darfour, portant sur la période de juillet 2017 à juin 2019, a été officiellement adopté par l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies en septembre. Y sont soulignées les trois priorités essentielles de l'ONU pour ce qui est de consolider la paix au Darfour : état de droit et droits de l'homme, solutions durables et consolidation de la paix pour la sécurité humaine. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies élaborent actuellement une stratégie commune de collecte de fonds pour la mise en place du Cadre, afin d'accroître les ressources dont dispose l'équipe pour entreprendre des activités de consolidation de la paix dans les deux années à venir et de développement à plus long terme au Darfour.

VIII. Observations

49. Je suis encouragé par l'évolution positive de la situation dans le domaine de la sécurité et par les progrès de la campagne de collecte d'armes mais il importe de veiller à ce que toutes les communautés, notamment les personnes déplacées, bénéficient de l'environnement sûr que ces mesures sont censées créer, et que les droits des citoyens soient dûment respectés dans ce processus. Dans le même ordre d'idées, les mesures visant le désarmement des milices armées sont prometteuses et il convient de les poursuivre conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour.

50. L'instauration d'une paix globale au moyen d'un règlement politique négocié demeure un espoir lointain. Étant donné que le Document de Doha constitue un cadre global en vue d'une solution politique, je demande aux mouvements rebelles de faire preuve de hauteur de vues, de pragmatisme et de courage afin que le peuple du Darfour bénéficie de sa mise en œuvre.

51. Répondre aux besoins des personnes déplacées et trouver pour eux des solutions durables demeure une priorité pour le Gouvernement et la communauté internationale au Soudan. Dans ce contexte, je demande que soient recherchées des solutions réalistes tenant compte des droits et des intérêts des personnes déplacées et je prie instamment le Gouvernement d'œuvrer avec elles pour leur garantir un accès à la terre, aux ressources naturelles et aux services. Dans le même ordre d'idées, tout en me félicitant des contributions apportées par les États Membres en vue de créer les conditions nécessaires à la réinstallation ou à l'installation des personnes déplacées, je demande instamment à la communauté internationale d'aider les gouvernements des États du Darfour à stabiliser la situation, notamment en créant un environnement propice à leur véritable réinsertion, qui passe par le renforcement de la sécurité et la création d'institutions et de services dans le domaine de l'état de droit.

52. Je demande au Gouvernement de faire fond sur les progrès accomplis dans le rétablissement et la promotion de l'état de droit pour aider à rétablir la confiance en la gouvernance, perdue par suite du conflit armé. Je tiens à recommander au Gouvernement de saisir l'occasion de collaborer étroitement avec la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer sa capacité de s'acquitter efficacement et en toute légitimité des fonctions essentielles de protection des civils et de promotion des droits de l'homme, et d'assumer à terme ces fonctions.

53. Comme le mandat de l'Opération comporte deux volets - mise en place du Groupement tactique du Jebel Marra avec une base opérationnelle temporaire à Golo et stabilisation du reste du Darfour - nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour achever les plans de stabilisation des États avec les gouvernements de ceux-ci, en faisant fond sur leurs priorités spécifiques conformément au Document de Doha, de

sorte que les Darfouriens aient la maîtrise du processus et que celui-ci soit adapté aux réalités du terrain.

54. Des progrès ont été faits dans la délivrance des visas et la levée des obstacles bureaucratiques mais j'invite le Gouvernement à accélérer le processus et à faire le nécessaire pour le dédouanement des derniers conteneurs en facilitant les formalités et en délivrant le certificat d'exonération fiscale conformément à l'accord sur le statut des forces. Je demande également au Gouvernement d'officialiser l'attribution de terrains pour la création de la base opérationnelle temporaire de Golo.

55. Je voudrais conclure en remerciant le Représentant spécial conjoint, Jeremiah Nyamane Kingsley Mamabolo, ainsi que tous les membres du personnel de la MINUAD, de l'équipe de pays des Nations Unies, et des organismes humanitaires, qui continuent d'œuvrer sans relâche afin d'améliorer les conditions d'existence des habitants du Darfour. Je tiens à féliciter mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents sud-africain, Thabo Mbeki, et nigérian, Abdulsalami Abubakar, tous deux du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour l'action qu'ils continuent de mener pour régler le conflit au Darfour.